ᑲᑎᒪᔨ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᐅᔭᖏᓐᓂᒃ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Gestionnaire régional ou gestionnaire régionale des Services de santé maternels et néonataux
Ministère : Santé

Localité : Rankin Inlet
Numéro de référence : 10-03-320-24KW

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : 117 746 $ à 133 647 $ par année, 37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 18 517 $ par année
Statut syndical : Poste non syndiqué
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyens dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Relevant du directeur ou de la directrice des programmes de santé, le gestionnaire régional ou la gestionnaire régionale des Services de santé maternels et néonataux occupe des fonctions essentielles à la prestation efficace et continue des services de santé maternels et néonataux dans la région. Le ou la gestionnaire régional(e) a la responsabilité de veiller à ce qu'un calibre de soins élevés soit maintenu et fourni grâce à son évaluation permanente des normes et des lignes directrices et au respect de celles-ci.

Les principales responsabilités du ou de la candidat(e) retenu(e) seront notamment les suivantes :

- Direction efficace de la prestation des services de santé maternels et néonataux;
- Supervision des sages-femmes et d'autres membres de l'équipe des services de santé maternels et néonataux de la région;
- Formation et soutien des sages-femmes, du personnel soignant de la maternité et des infirmiers et infirmières communautaires prodiguant des soins prénataux ou postnataux aux femmes dans la région attribuée.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/fr/public-jobs

Téléphone : (867) 975-8600, poste 5706
Sans frais : 1-888-663-5734
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca

ᑲᑎᒪᔨ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᐅᑉᐸᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement par l'obtention d'un diplôme de sage-femme du Collège de l'Arctique du Nunavut et l'inscription auprès du Comité d'inscription des sages-femmes du Nunavut ou l'inscription à l'Association canadienne des sages-femmes ou à un organisme régissant la profession de sage-femme reconnu et au Comité d'inscription des sages-femmes du Nunavut ou par un diplôme du programme de reconnaissance des acquis et de l'éducation ou l'équivalent dans une province ou un territoire doté de lois sur la maïeutique et pouvant faire partie de l'Association canadienne des sages-femmes, et l'adhésion au Comité d'inscription des sages-femmes du Nunavut. Un minimum de cinq (5) ans d'expérience à temps plein à titre de sage-femme autorisée ayant acquis une expérience de travail en région éloignée et dans un contexte de travail interculturel combiné à deux (2) ans d'expérience en supervision est requis.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Veuillez noter que la vaccination contre la COVID-19 est une condition d'embauche obligatoire. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimajatuqangit, de l'inuktut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalente aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Le personnel infirmier occupant à temps plein un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 $ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 $ à son 18e mois de service; et enfin une prime de 10 000 $ à son 30e mois de service. À celles-ci s'ajoute une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 $, soit 4 500 $ par année.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse nunavutnurses@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/fr/public-jobs

Téléphone : (867) 975-8600, poste 5706
Sans frais : 1-888-663-5734
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : nunavutnurses@gov.nu.ca